

**S.C.P. THIERRY DELAYE – EMMANUELLE BONAMI-SOURIAC – SEVERINE LAPEYRE**

*Société Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice*

*109, avenue de lespinet Bât D 31400 TOULOUSE*

*Téléphone : 05.62.30.43.20 – Télécopie : 05.62.30.43.24*

*e-mail : scp.delaye.bonami@orange.fr*

PREMIÈRE  
EXPÉDITION

## **PROCES VERBAL DE CONSTAT**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE TREIZE DECEMBRE

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LES TREIZE JANVIER ET QUATORZE FEVRIER

### **A LA REQUETE DE :**

La **société SATC**, S.A.R.L au capital de 462 000 €, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro B339 845 307 dont le siège social est 11 avenue de la Plaine 31130 BALMA, prise en la personne de sa gérante Madame Chantal GUIRAUD,

***NOUS, MAITRE EMMANUELLE BONAMI-SOURIAC, DE LA SOCIETE CIVILE  
PROFESSIONNELLE THIERRY DELAYE, EMMANUELLE BONAMI-  
SOURIAC et SEVERINE LAPEYRE, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES,  
AUDIENCIERS PRES LA COUR D'APPEL ET LE TRIBUNAL DE  
GRANDE INSTANCE DE TOULOUSE, Y DEMEURANT 109 AVENUE DE  
LESPINET Bâtiment D,***

### **CERTIFIONS :**

Nous être transportée le 13.12.2016 à 11 heures 05, commune de GRENADE SUR GARONNE (31330), sur et au-devant d'un terrain situé 364 chemin de Montagne, aux fins de procéder à toutes constatations utiles concernant l'apposition d'un panneau de permis d'aménager.

### **ET NOUS AVONS CONSTATE CE QUI SUIT :**

Depuis la voie publique, nous avons constaté la présence d'un panneau fixé sur le terrain, aux dimensions règlementaires, à la vue du public, sur lequel nous avons pu vérifier l'inscription des mentions suivantes :

**BENEFICIAIRE : SAS SATC**

**N° DU PERMIS DE CONDUIRE : PC 031 232 16 W0042**

**DELIVRE LE : 16/11/2016**

**NATURE DES TRAVAUX : Construction de 9 villas dont 8 T4 et 1 T5**

**SUPERFICIE DU TERRAIN : 5610.00 m<sup>2</sup>**

**SURFACE DE PLANCHER MAXI : 1025.57 m<sup>2</sup>**

**HAUTEUR DE CONSTRUCTION : 6,50 m**

**Le dossier est consultable en Mairie : avenue Lazare Carnot 31340 GRENADE SUR  
GARONNE 05 61 37 66 00**

*Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R600-2 Code de l'urbanisme).*

*Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R 600-1 code de l'urbanisme)"*

Nous nous sommes ensuite transportée au service de l'urbanisme de la Mairie de GRENADE SUR GARONNE, où nous avons pu vérifier la présence du permis de construire n° 031 232 16 W0042 correspondant aux mentions identiques à celles indiquées sur le panneau décrit ci-dessus, dont l'affichage est effectif depuis le 16/11/2016.

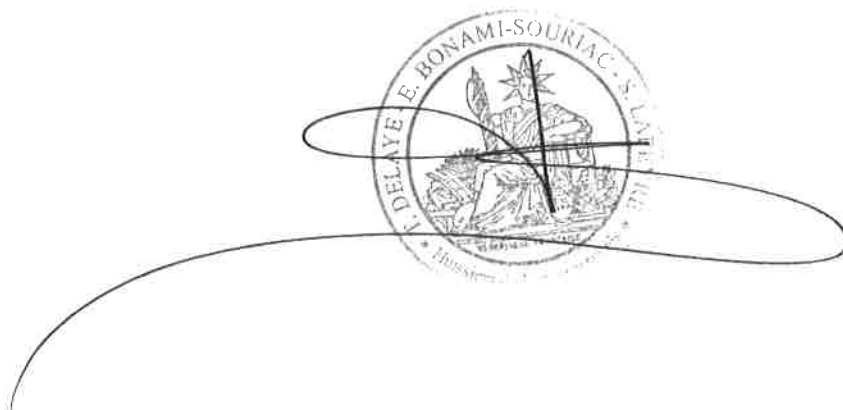
Nous nous sommes à nouveau transportée sur les lieux les 13.01.2017 à 12 heures 05 et 14.02.2017 à 15 heures, et avons pu vérifier la présence du panneau décrit ci-dessus dans une configuration strictement identique, n'ayant subi aucune altération ni modification.

Nous nous sommes transportée le 14.02.2017 au service de l'urbanisme de la Mairie de GRENADE SUR GARONNE, où il nous a été répondu que le permis en question n'avait fait l'objet d'aucun recours gracieux.

A l'issue de nos opérations, nous nous sommes transportée dans les locaux du tribunal administratif de TOULOUSE, 68 rue Raymond IV à TOULOUSE, où nous avons pu vérifier sur le registre des recours l'absence de tout recours à l'encontre du permis de construire n° 031 232 16 W0042.

Ayant terminé nos constatations, de tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit, à l'original duquel nous annexons deux photographies prises par nos soins.

DONT PROCES-VERBAL.





Vue rapprochée du panneau



Vue du panneau depuis la chaussée

**Coût de l'acte:**

Article 16 : rémunération libre.....	375,00 €
Article 18 : frais de transport.....	7,67 €
Photographies.....	0,00 €
TOTAL H.T.....	382,67 €
T.V.A. 20%.....	76,53 €
Taxe forfaitaire.....	14,89 €
TOTAL T.T.C.....	474,09 €